

MALTE

Dates des élections: 17 et 18 septembre 1976

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de Malte, la Chambre des Représentants, se compose de 65 membres élus pour 5 ans. Le Président de la Chambre peut être choisi soit parmi lesdits membres, soit hors du Parlement.

Système électoral

Est électeur tout citoyen maltais ayant atteint l'âge de 18 ans, résidant dans le pays et y ayant soit résidé en permanence pendant une période de six mois, soit résidé par intermittence au moins six mois, au cours des 18 mois précédant immédiatement sa demande d'inscription sur les listes électorales. N'ont pas le droit de vote les malades mentaux, les personnes condamnées à mort ou purgeant une peine d'emprisonnement d'une durée supérieure à 12 mois et les personnes condamnées pour des délits concernant les élections à la Chambre.

Les listes électorales sont révisées et publiées deux fois par an, en avril et en octobre. Le vote n'est pas obligatoire.

Est éligible au Parlement toute personne admise à s'inscrire sur les listes électorales, à l'exclusion des personnes ayant fait acte d'allégeance à un Etat étranger et les faillis non réhabilités; d'autre part, ne sont pas éligibles à la Chambre, tant qu'ils demeurent en fonction, les personnes appartenant à la fonction publique, les membres des forces armées, les personnes parties à certains contrats avec le Gouvernement, ainsi que les fonctionnaires dont les activités ont un rapport direct avec le déroulement des élections.

Toute candidature doit être présentée par quatre électeurs inscrits dans la circonscription électorale briguée et chaque candidat doit verser une caution équivalant à environ US\$ 93, qu'il perd s'il obtient moins d'un dixième du nombre total de suffrages recueillis divisé par le nombre de sièges à pourvoir dans cette circonscription. Les frais de campagne électorale de chaque candidat ne doivent pas dépasser 300 livres maltaises.

Malte est divisée en 13 circonscriptions électorales. Les Représentants sont élus à raison de cinq par circonscription selon le système du suffrage unique transférable de représentation proportionnelle.

Conformément à ce système, chaque électeur indique son ordre de préférence entre tous les candidats qui se présentent dans sa circonscription. Lors du dépouillement du scrutin, un quotient est tout d'abord calculé dans chaque circonscription en divisant le total des suffrages valablement exprimés par le nombre de sièges à pourvoir plus un; le résultat de cette opération est arrondi au nombre entier immédiatement supérieur. Sont alors déclarés élus le ou les candidats ayant reçu un nombre de voix égal ou supérieur à ce quotient.

Au cas où il resterait des sièges à pourvoir, les suffrages obtenus par les candidats déjà élus excédant le quotient requis sont transférés aux candidats restant en lice, en fonction des deuxièmes préférences exprimées. Les suffrages ainsi reportés sont ajoutés à ceux que chaque candidat restant avait lui-même obtenus; sont déclarés élus celui ou ceux qui, grâce à cette addition, atteignent le quotient. Il est procédé à une opération analogue, toujours en fonction de la préférence suivante, tant qu'il subsiste des sièges à pourvoir ou jusqu'à épuisement des suffrages transférables.

En cas de vacance d'un siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Le Parlement a été dissous le 13 août 1976, et la date du scrutin annoncée le lendemain. La campagne électorale a duré un peu plus d'un mois.

Les deux grands partis du pays — le Parti travailliste au pouvoir et le Parti nationaliste — étaient une fois encore les principaux concurrents et briguaient les 65 sièges de la Chambre des Représentants récemment élargie.

La question qui a dominé la campagne était la politique étrangère du Premier Ministre sortant Dominic Mintoff, lequel préconisait le non-alignement afin de faire de Malte un pont entre l'Europe et le Monde arabe. Les Nationalistes prônaient, pour leur part, le retour à une orientation favorable à l'Europe occidentale.

La participation au scrutin a été très importante, car les jeunes de 18 ans étaient admis à voter pour la première fois. Le parti travailliste a conservé la majorité de trois sièges dont il disposait au moment de la dissolution et M. Mintoff a été reconduit dans ses fonctions de Premier Ministre.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges
à la Chambre des Représentants

Nombre d'électeurs inscrits.	217 724
Votants.	206 605 (94,89%)
Bulletins blancs ou nuls.	1 165
Suffrages valablement exprimés	205 440

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	o/ /o	Nombre de sièges	Nombre de sièges détenus lors de la dissolution	Nombre de sièges remportés aux précédentes élections
Parti travailliste	89	105 854	51,5	34	29	28
Parti nationaliste	79	99 551	48,4	31	26	27
				65*	55	55

10 sièges de plus que lors des précédentes élections.

2. Répartition des parlementaires par
catégories professionnelles

Juristes.	20
Médecins.	19
Hommes d'affaires.	8
Architectes.	6
Syndicalistes.	4
Pharmaciens.	2
Journalistes.	2
Divers.	4
	~65~

3. Répartition des parlementaires par sexes

Hommes	63
Femmes	2
	65

4. Répartition des parlementaires par classes d'âge

25-35 ans	13
36-45	20
46-55	18
56-65	12
66-75	J ¹
76-85	65